



Bulletin info-contact APPQ

Association des policières et policiers provinciaux du Québec

TEXTE DU CONTRAT DE TRAVAIL

Le 20 mars dernier, l'APPQ et la Sûreté du Québec ont procédé à la signature des nouveaux textes du contrat de travail et du régime de retraite des policiers de la Sûreté du Québec.

La prochaine étape sera le décret qui sera voté par le Conseil des ministres du gouvernement. Juste avant, une dernière vérification sera effectuée par les instances du Conseil du trésor. Avec un peu de chance, le décret et la distribution des nouveaux textes devraient être complétés avant l'été.

En attendant, une copie des textes paraphés sera distribuée à vos directeurs régionaux afin de pouvoir en faire l'application et l'interprétation.

Pierre Veilleux, président